

2 milliards de francs. Vienne et l'Autriche furent transformés en un champ de désastres économiques et financiers, qui s'étendit bientôt à toute l'Europe centrale et à l'Allemagne elle-même.

L'Autriche allait-elle sombrer dans cette catastrophe et serait-elle abandonnée par la Société des Nations ?

Le 7 août 1931, le Dr Pfugl, représentant de l'Autriche, adressa au secrétaire général de la Société des Nations une demande d'aide et de solidarité financière, en même temps qu'il présentait un programme détaillé d'assainissement monétaire et budgétaire.

Le Conseil de la Société des Nations, dès septembre 1931, fit droit à cette demande et recommanda le maintien des crédits consentis par la Banque des règlements internationaux pour 100 millions de shillings, et par la Banque d'Angleterre pour cent autres millions de shillings.

L'année 1932 renforça cette politique d'entr'aide internationale. Les comités financiers de la Société des Nations, en mars et en mai 1932, se prononcèrent pour une mise rapide à la disposition de l'Autriche de 350 millions de shillings. Un protocole fut signé à Genève en ce sens le 15 juillet et approuvé par le Conseil de la Société des Nations.

A la suite de ce protocole, un projet de loi fut déposé par le gouvernement français devant les Chambres. Il aboutit à la loi du 30 décembre 1932, autorisant le ministre des Finances à accorder la garantie de l'Etat à une tranche de cent millions de shillings d'un emprunt du gouvernement fédéral d'Autriche.